

22 août 2019

Madame Josée Filion
PDG du CISSS de l'Outaouais
80, avenue Gatineau
Gatineau, Québec
J8T 4J3

Sujet : Décision d'outrepasser le moratoire des membres de la TROCAO

Mme Filion,

Cette lettre a deux objectifs. D'abord de réitérer que nous vous avons proposé une sortie de crise amicale qui permettait de répondre aux préoccupations des deux parties, que vous avez refusée, et ensuite de vous expliquer les conséquences possibles de votre décision.

Suite à un premier échange positif avec le conseil d'administration de la TROCAO le 8 juillet dernier lors duquel vous manifestiez votre souhait de collaborer avec nous, nous apprenions dès le lendemain, suite à des discussions avec l'équipe PSOC du CISSS de l'Outaouais, que vous étiez enclins à outrepasser le moratoire voté en assemblée générale par les membres de la TROCAO. Précisons ici qu'il s'agissait d'un moratoire sur l'admission de nouveaux groupes tant et aussi longtemps qu'un nouveau cadre de référence régional n'aura pas été mis à jour et adopté. Les délais et les détails se sont concrétisés la semaine suivante lors d'échanges supplémentaires avec l'équipe du CISSS de l'Outaouais, menant à une impasse qu'on espérait pouvoir résoudre par un processus de négociation.

C'est d'abord la nature précipitée et le double discours entourant cette décision qui nous a surpris. Nous avons démontré avoir pris au sérieux votre souhait d'accélérer le processus en tenant non pas une, mais deux rencontres de notre CA de la TROC au mois de juillet, afin de trouver un compromis au sujet du moratoire. Ceci fut nécessaire en raison de l'impossibilité, de notre part, de pouvoir rejoindre la majorité de nos membres durant la période estivale avec une si courte échéance et le fait que la mise à jour du cadre n'ait toujours pas avancé.

C'est lors de ces rencontres de notre CA que nous avons concocté une proposition, incluant un important compromis de notre part, que nous avons présenté le 23 juillet à l'équipe du CISSS. Notre proposition stipulait que nous acceptions d'allouer une portion de l'enveloppe dédiée à l'Outaouais dans le cadre du réhaussement au PSOC aux organismes qui seraient nouvellement

reconnus une fois le processus habituel de reconnaissance complété. Au lieu de court-circuiter le moratoire, on proposait de nouveaux délais jusqu'au mois de novembre afin d'accomplir 5 choses : 1) débiter la mise à jour du cadre et plus particulièrement la section sur le processus de reconnaissance; 2) convoquer une Assemblée générale de la TROCAO afin de revisiter le moratoire; 3) que le CISSSO et la TROCAO tiennent un comité d'admissibilité tel que prévu dans l'actuel cadre de référence afin d'étudier les nouvelles demandes; 4) donner plus de temps aux organismes qui seraient admis pour compléter leur formulaires de demandes, particulièrement en raison de la période des vacances estivales; et 5) distribuer l'argent mis de côté aux organismes ayant reçus leur reconnaissance. Il s'agissait d'une position de compromis qui rejoint les deux parties et qui permettait d'inclure les organismes demandeurs, dans des délais plus raisonnables et de concert avec la communauté.

Le 29 juillet en après-midi, nous apprenions que vous aviez refusé notre proposition et que vous alliez de l'avant en outrepassant le moratoire des membres de la TROCAO. Nous étions surpris et déçus de votre décision. Celle-ci ne doit pas être prise à la légère, et il est important de vous présenter les conséquences potentielles.

Premièrement, le fait que le processus habituel est court-circuité pour permettre d'inclure rapidement de nouveaux organismes risque de créer des tensions au sein du milieu, surtout étant donné la sévérité des avis de non-conformité et des lourdes conséquences imposées pour des erreurs minimales liées à la reddition de compte pour l'ensemble des organismes déjà admis.

Deuxièmement, l'action d'outrepasser le moratoire que les membres de la TROCAO ont voté en AGA, risque de créer des tensions entre des organismes qui devraient d'entrée de jeu collaborer.

Troisièmement, en prenant cette action, le CISSSO fait fi du Cadre de référence signé conjointement entre l'Agence à l'époque et la TROCAO au nom du milieu communautaire qui stipule que c'est un comité conjoint CISSSO-TROCAO qui forme le comité d'admissibilité PSOC. Un "comité" avec une seule partie n'est pas un comité. Nous croyons ainsi que la communication et la collaboration entre le CISSSO et les organismes du milieu en souffriront beaucoup.

Il va sans dire que cette tournure d'événements représente un recul qui aurait pu être évité, et démontre l'urgence de négocier un nouveau cadre de référence, ainsi que l'importance d'améliorer la relation du CISSS de l'Outaouais avec le milieu communautaire. De plus, ces événements démontrent aussi à quel point le sous-financement du milieu communautaire créer

des tensions qui affaiblissent la région dans son ensemble. Nous espérons que vous saurez faire valoir et que vous revendiquerez des solutions rapides et durables face à ce manque à gagner important aux directions du CISSS, au MSSS et aux politiciens concernés pour le bien de l'Outaouais.

Un milieu communautaire uni et bien financé nous permettra de créer de bons emplois, améliorer la santé et le bien-être de la population tout en étant bien connectée à cette dernière.

Le CA et les membres de la TROCAO se réuniront dans les semaines à venir afin de décider de la suite des événements liés au moratoire. Mais il est clair qu'il reste du travail à faire si on souhaite vraiment une amélioration de la relation CISSS-communautaire. Pour sa part, la TROCAO est prête à faire son bout de chemin, mais nous ne le ferons pas seuls.

Cordialement,



Erik Bisson
Président de la TROCAO

CC:

Daniel Cayley-Daoust, Directeur général de la TROCAO
Geneviève Côté, Adjointe à la PDG du CISSS de l'Outaouais